

# Rapport ANNUUEL

2017  
2018

Notre

## Région

NOS

## JEUNES

Notre

## Avenir





Claudine Lachapelle  
Directrice générale



Denis Rajotte  
Président

## MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Ce rapport présente à la population, les nouvelles réalisations, les faits saillants de notre organisation et l'état d'avancement des objectifs et des cibles à atteindre retenus dans le plan stratégique 2014-2019 de la Commission scolaire. Il s'agit aussi d'une vitrine où les innovations qui sont mises sur pied par notre personnel dans le but d'améliorer l'environnement éducatif des élèves, jeunes et adultes, sont mises en valeur.

Ce document informe la population du territoire desservi, des services éducatifs et culturels qui lui sont offerts en lien avec la mission première de la Commission scolaire. Bien plus qu'un bilan, cet outil est utilisé par la Commission scolaire pour déterminer quels seront les défis à relever, les écueils à éviter, les apprentissages à réaliser et les actions à prioriser, aujourd'hui comme demain, afin de permettre à tous nos élèves d'atteindre leur plein potentiel et de vivre leur réussite.

Le présent rapport annuel est le quatrième et dernier rapport des actions qui ont été mises en place dans le cadre de notre planification stratégique 2014-2019, « **Nos jeunes, notre région, notre avenir** ». En effet, l'année scolaire 2017-2018 a marqué l'amorce d'une transition vers le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, notamment en lien avec d'importantes modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique. Il s'agit avant tout d'un projet de mobilisation autour d'objectifs ciblés permettant d'agir encore mieux sur l'axe de la réussite des élèves, en collaboration avec tous les intervenants et les partenaires, et ce, dans l'alignement du plan stratégique ministériel 2017-2022. L'élaboration du PEVR a permis à la Commission scolaire de s'inscrire en tant que réelle communauté apprenante dans une démarche encourageant la synergie et la cohérence de tous les groupes, par un effort collectif soutenu tout au long du processus.

En parcourant ce rapport, nous espérons que vous ressentirez, tout comme nous, une grande fierté. Certes, les défis restent encore nombreux, mais l'engagement et l'expertise de notre personnel, le leadership de nos équipes de directions, la mise en place de communautés de pratique et de communautés d'apprentissage professionnelles permettront sans contredit d'améliorer nos interventions auprès de tous nos élèves.

Bonne lecture!

## PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est un organisme d'enseignement francophone, qui dispense les services prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques à la population de la municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, qui regroupe au total douze municipalités. Un portrait détaillé et actuel de la Commission scolaire se retrouve dans le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, **Pour chaque élève, une réussite.**

# TABLE DES MATIÈRES

2	<b>MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>
4	<b>CLIENTÈLE SCOLAIRE</b>
5	<b>LE CONSEIL DES COMMISSAIRES</b>
6	<b>FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018</b>
10	<b>NIVEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY</b>
11	<b>LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE</b>
13	<b>QUELQUES STATISTIQUES</b>
17	<b>ÉTATS FINANCIERS 2017-2018</b>



## UN PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE EST UN OUTIL COMPRENANT :

#### LA MISSION :

- Organiser des services éducatifs prévus par la loi;
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique;
- Veiller à la réussite des élèves;
- Contribuer au développement de la région.

#### LA VISION :

- Devenir le moteur de la communauté en vue de la réussite des élèves;
- S'affirmer comme un acteur social engagé dans la région afin de contribuer à la réussite des élèves et au développement de la région.

#### LES VALEURS :

- **PERSÉVÉRANCE** : S'engager, se mobiliser et persister afin d'atteindre un but ou des objectifs communs en se permettant de faire autrement.
- **RESPECT** : Être courtois et intègre à l'égard de tous afin de maintenir un milieu de vie harmonieux.
- **ÉTHIQUE** : Être consciencieux et agir en s'appuyant sur l'ensemble de nos valeurs et de notre morale collective.
- **LOYAUTÉ** : Être fidèle à l'organisation, contribuer à son développement, collaborer à la prise de décision et se rallier aux orientations.
- **FIERTÉ** : Promouvoir et valoriser notre organisation afin de rayonner collectivement.

Nous vous invitons à prendre connaissance du plan stratégique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy au [www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca).

## **CLIENTÈLE SCOLAIRE**

**5585 ÉLÈVES**

**SECTEUR JEUNES : 4766**

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET ÉDUCATION DES ADULTES : 819\***

**572 PRÉSCOLAIRE (MATERNELLE 4-5 ANS ET PASSE-PARTOUT)**

**2542 PRIMAIRE**

**1764 SECONDAIRE**

**378\* FORMATION PROFESSIONNELLE**

**441\* FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

**ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : 21**

**14 ÉCOLES PRIMAIRES**

**1 ÉCOLE SPÉCIALISÉE**

**2 ÉCOLES SECONDAIRES**

**2 CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET D'ÉDUCATION DES ADULTES**

**1 CENTRE ADMINISTRATIF**

**1 CENTRE DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE**

**TRANSPORT  
SCOLAIRE : 3592 ÉLÈVES**

Ce sont 3592 élèves qui ont bénéficié du service de transport scolaire sur le territoire ou à l'extérieur de ce dernier, pour un budget total de 4 469 000 \$. Au quotidien, cela représente 63 circuits, qui sont parcourus par 42 autobus, 13 berlines, dont une est adaptée et 8 minibus, dont 3 sont adaptés. Le transport scolaire s'effectue sur une distance totale de plus de 6 000 kilomètres.

**SERVICES DE GARDE : 9  
FRÉQUENTÉS PAR 1055 ÉLÈVES RÉGULIERS**

**NOMBRE D'EMPLOYÉS  
(RÉGULIERS ET CONTRACTUELS) : 1357**

**677 MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

**555 MEMBRES DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

**71 MEMBRES DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

**54 MEMBRES DU PERSONNEL CADRE ET HORS CADRE**



## **CONSEIL DES COMMISSAIRES AU 30 JUIN 2018**

La Commission scolaire de Sorel-Tracy est administrée par un Conseil composé de neuf commissaires élus par la population de leur circonscription électorale respective, d'un président élu au suffrage universel et de trois commissaires-parents désignés par le Comité de parents.

Les membres du Conseil des commissaires exercent leurs fonctions dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques. Ils ont notamment pour mandat de participer à la définition des orientations et priorités de la Commission scolaire et de s'assurer de la gestion efficace et de la répartition équitable des ressources humaines, matérielles et financières entre les établissements de celle-ci.

Les commissaires sont les représentants de la population au sein du Conseil des commissaires. À cet effet, pour contacter le commissaire de votre circonscription électorale, consultez le **[www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca)** dans la rubrique *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires* ou contactez le centre administratif au 450 746-3990.



## **LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE**

Les commissaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy sont soumis aux dispositions du *Code d'éthique et de déontologie du commissaire de la Commission scolaire de Sorel-Tracy*, lequel est disponible sur le site Internet de la Commission, dans la section *Commission scolaire*, sous l'onglet *Conseil des commissaires*.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le conseiller à l'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy n'a été saisi d'aucune plainte fondée sur les dispositions du *Code*.





## FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

### ÉLABORATION ET ADOPTION D'UN PREMIER PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Un comité de travail sur lequel siégeaient des directions d'écoles, de centres et de services, de même qu'une conseillère pédagogique, qu'un membre du Conseil des commissaires et que la directrice générale a été mis sur pied dès le début de l'année scolaire 2017-2018, afin d'élaborer le premier plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire de Sorel-Tracy : « **Pour chaque élève, une réussite** ». Le comité a, par ailleurs, planifié les échéanciers et la démarche, et il a animé les diverses rencontres de consultation. Ce vaste chantier a permis de dresser le portrait de la situation de notre organisation par le biais des résultats de sondages administrés aux divers groupes, ainsi que par l'analyse de données pouvant avoir un impact sur la réussite scolaire de notre clientèle. Les membres du Comité ont dégagé des orientations et objectifs qui, plus que jamais, mettront à l'avant-plan la réussite et la persévérance scolaires des élèves et qui guideront la direction empruntée par la Commission scolaire au cours des prochaines années.

Le Comité d'élaboration a procédé à des rencontres de consultation avec toutes les instances visées par la Loi dans le but de s'assurer que le PEVR ait une large portée. Les groupes ont été consultés sur les énoncés de mission, de vision et de valeurs, de même que sur les objectifs retenus et leurs cibles à atteindre pour 2022. Au début du mois de février 2018, le sondage de perception mis en ligne a permis de consulter les élèves, les parents, les membres du personnel, les partenaires et les citoyens autour de grands axes tels que la collaboration et la communication, les programmes et le soutien offerts, le milieu de vie, l'image de la Commission scolaire et de ses services. Un peu plus de 3500 personnes ont participé à cet exercice, duquel le Comité d'élaboration a recueilli de riches et pertinentes informations. Lors de la séance extraordinaire du 26 juin 2018, le Conseil des commissaires adoptait ce premier plan d'engagement vers la réussite.

Ainsi, le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 « **Pour chaque élève, une réussite** » est l'aboutissement d'une longue démarche de réflexion, de consultations et de mobilisation. Les choix sont appuyés sur les recherches en éducation, principalement en lien avec les déterminants de la réussite scolaire et des conditions organisationnelles qui sous-tendent la qualité des services et le changement.





## INAUGURATION DE L'ÉCOLE SAINT-ROCH

Les élèves de l'École Saint-Roch ont pu débiter l'année scolaire 2017-2018 dans leur nouvelle école. En mai 2018, la Commission scolaire de Sorel-Tracy a inauguré l'agrandissement de cette école. Lors de cet événement, une plaque commémorative a été dévoilée et l'œuvre d'art, créée par l'artiste Catherine Bolduc et installée dans le hall de l'école, a été présentée aux élèves et aux invités. Ce projet d'agrandissement comporte l'ajout de quatre classes, d'un laboratoire informatique, d'une bibliothèque et d'un gymnase double. Il a été réalisé en partenariat avec la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu. Ses citoyens pourront alors bénéficier de ces nouvelles installations, soit de la bibliothèque et du gymnase. L'annonce officielle de l'agrandissement de cette école avait été faite en septembre 2015 par l'ex-ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et responsable du Loisir et du Sport, M. François Blais. Il s'inscrivait dans le cadre de la mesure *Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025* et du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II*. Ce projet d'agrandissement représente un investissement total de 5 258 786 \$, dont la contribution du Ministère à la hauteur de 4 147 501 \$, de 687 750 \$ provenant de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et de 423 535 \$ de la Commission scolaire de Sorel-Tracy par le biais de la mise en place de mesures d'économie d'énergie (53 579 \$) et le remboursement partiel des taxes en vigueur (369 956 \$).



## TABLETTES ÉLECTRONIQUES

En ce qui a trait aux stratégies numériques, les Services de l'informatique, en collaboration avec les Services éducatifs, ont fait l'acquisition de nouvelles tablettes électroniques, pour une somme de 259 895 \$ et ce, dans le but de poursuivre le déploiement et le maintien du projet des iPad pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. Afin de déployer plus rapidement ces tablettes dans le réseau et de réduire la manutention des tablettes, les Services de l'informatique ont adhéré à la fin de l'année scolaire 2017-2018, à un système de déploiement automatisé permettant à l'élève d'initialiser sa tablette avec l'aide de son enseignant et du conseiller RÉCIT. Cette implantation est une première dans le réseau des commissions scolaires de la Montérégie-Estrie. La Commission scolaire de Sorel-Tracy compte maintenant 2 100 iPad dans son réseau.



## **OLYMPIADES RÉGIONALES DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES**

Les Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes de Sorel-Tracy (CFPEAST) ont été les hôtes des Olympiades régionales des métiers et des technologies, en février 2018. Les Centres représentaient la Montérégie dans les disciplines de coiffure et de santé, assistance et soins infirmiers. Les Olympiades permettent aux élèves de se soumettre à des épreuves de haut niveau dans leur discipline professionnelle ou technique. Cet événement promeut et valorise la formation professionnelle et technique et permet ainsi aux participants de démontrer leurs compétences, leur talent et leur savoir-faire développés durant leur parcours de formation.

## **MISE À NIVEAU DES BÂTIMENTS**

Dans les efforts pour remettre à niveau l'état des bâtiments de la Commission scolaire, les Services des ressources matérielles ont rénové, en 2017-2018, plusieurs immeubles du réseau. De nombreux blocs sanitaires ont été remis à neuf, entre autres aux écoles secondaires Fernand-Lefebvre et Bernard-Gariépy et aux écoles primaires Saint-Gabriel-Lalemant et Sainte-Anne-les-Iles. Dans cette continuité, la réfection des planchers de l'École secondaire Fernand-Lefebvre ainsi que le désamiantage de l'École Saint-Gabriel-Lalemant ont été effectués. Des investissements de 3 348 808 \$ provenant des mesures de maintien du Ministère ont été requis.

## **PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

Concernant le projet d'économie d'énergie, après une année d'opération avec les nouveaux équipements de chauffage installés dans les dix-neuf (19) bâtiments, des économies de l'ordre de 583 545 \$ par année ont été constatées, lesquelles respectent notre objectif initial de plus ou moins 10 %.





## **LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVES ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Le Protecteur de l'élève est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et traiter les plaintes provenant d'élèves ou de parents d'élèves. À ce titre, ses principales fonctions consistent à traiter les plaintes portées à son attention, à informer les plaignants quant aux recours qui s'offrent à eux, à rediriger les plaignants vers les instances appropriées, à agir comme médiateur et dans certains cas, à donner son avis au Conseil des commissaires sur le bien-fondé d'une plainte et sur les correctifs appropriés en l'espèce.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, onze (11) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, il y a eu huit (8) redirections d'appels, une (1) consultation et deux (2) plaintes qui ont fait l'objet d'une enquête.

Parmi les demandes adressées au Protecteur de l'élève, neuf (9) l'ont été par des parents et deux (2) par des élèves. Sept (7) demandes concernaient des élèves du primaire, trois (3) des élèves du secondaire et une (1) d'un élève de l'éducation des adultes.

Parmi les deux (2) plaintes reçues :

- une (1) plainte était non recevable parce que logée par un étudiant d'un cégep ;
- une (1) plainte concernant des allégations d'intimidation a fait l'objet d'une enquête, mais a été abandonnée par le parent plaignant.

## **LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS**

Le 1<sup>er</sup> mai 2017, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, laquelle a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Dans cette même Loi, il est prévu qu'une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés doit être établie et diffusée au sein de chaque organisme public, par la personne ayant la plus haute autorité administrative et que cette dernière désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de cette procédure au sein de l'organisme. Le Conseil des commissaires a adopté sa procédure et nommé la responsable le 21 novembre 2017.

Les commissions scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, du nombre de divulgations reçues. Au terme de l'année scolaire 2017-2018, aucune divulgation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations et de l'application de ladite procédure, au sein de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.



## **LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait la LGCE, laquelle comprend deux volets, soit la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics, dont font partie les commissions scolaires, de même que le contrôle et la gestion des contrats de service octroyés par ces mêmes organismes publics. Il est à noter que ce second volet de la LGCE vise, entre autres, à éviter que les organismes publics n'éluent une éventuelle diminution de leurs effectifs par le biais d'octrois de contrats de service.

Dans cette même loi, il est prévu que les commissions scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, de l'application des dispositions relatives à la gestion et au contrôle des effectifs et des contrats de service.

### **NIVEAU D'EFFECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY**

#### **POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2014**

<b>Catégorie de personnel</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées</b>
Personnel d'encadrement	76 253,78
Personnel professionnel	83 386,95
Personnel enseignant	678 952,16
Personnel de bureau, technicien et assimilé	345 540,76
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	83 898,28
<b>TOTAL</b>	<b>1 268 031,93</b>

#### **POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2017 À MARS 2018**

<b>Catégorie de personnel</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées</b>
Personnel d'encadrement	77 564,00
Personnel professionnel	86 485,50
Personnel enseignant	660 538,16
Personnel de bureau, technicien et assimilé	366 833,69
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	86 418,68
<b>TOTAL</b>	<b>1 277 840,03</b>

Dans une lettre adressée à la Commission scolaire de Sorel-Tracy en juillet 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avisait cette dernière du fait que le niveau d'effectifs de la Commission scolaire devait correspondre à la cible qui lui avait attribuée. L'analyse des résultats démontre que le niveau d'effectifs a respecté la cible fixée par le Ministre pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.



## **LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

Toutes les écoles de la Commission scolaire de Sorel-Tracy ont un plan de lutte dûment élaboré. L'évaluation de ce dernier est faite annuellement par chacune des directions et les résultats sont présentés aux membres du Conseil d'établissement. Les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'École et pour lesquels les intervenants de l'École ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes de violence ou d'intimidation, tels que définis à l'article 13 de la LIP.

Par « intimidation », on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser. Par « violence », on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Un sondage annuel est administré aux élèves de 4<sup>e</sup> année à 5<sup>e</sup> secondaire et aux membres du personnel, afin de recueillir des données qui permettent d'orienter les actions de la Commission scolaire ainsi que celles de ses établissements.

## **PLAINTES PORTÉES À L'ATTENTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

*En raison du petit nombre d'événements déclarés, ce qui, dans certains milieux, permettrait d'identifier l'auteur et la victime, aucun établissement ne sera nommé.*

<b>Intimidation</b>	<b>Cyberintimidation</b>	<b>Violence physique</b>	<b>Violence verbale</b>	<b>Violence psychologique</b>
Parfois	Rarement	Situations les plus courantes	Parfois	Jamais

**Nombre d'événements ayant conduit à une plainte auprès du Protecteur de l'élève :** La nature de la plainte reçue au cours de l'année scolaire 2017-2018 portait sur des allégations d'intimidation. Le Protecteur de l'élève n'a cependant été informé d'aucune expulsion pour cause d'intimidation ou de violence. Il n'a formulé aucune recommandation dans son rapport annuel 2017-2018 en matière de violence et d'intimidation, les situations ayant été portées à son attention ont été adéquatement traitées par les intervenants concernés de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.



## NATURE DES INTERVENTIONS

Les interventions mises en place et déployées par les écoles primaires et secondaires s'appuient sur les résultats de recherches récentes et comprennent entre autres :

- Application, révision et évaluation des plans de lutte ;
- Application du Code de conduite de l'école ;
- Gestion positive et éducative des écarts de conduite ;
- Rencontre avec les parents de l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, de la victime et des témoins ;
- Protection accordée aux victimes et aux témoins selon le cas ;
- Mesures réparatrices ;
- Animation sur la cour de récréation ;
- Références aux professionnels de l'école ou à des partenaires ;
- Application du système de soutien au comportement positif (SCP) dans certaines écoles ;
- Collaboration avec les organismes du milieu ;

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

En 2017-2018, en plus de la multitude d'activités de prévention offertes dans chacune de nos écoles, nous tenons à souligner quelques initiatives à plus grand déploiement :

- La Commission scolaire a développé son expertise au regard de la cybersécurité, ce qui lui a permis d'offrir des formations aux parents. Les contenus qui ont été développés pour le 3<sup>e</sup> cycle du primaire et le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire continuent d'être enseignés annuellement ;
- Lors de l'élaboration de son plan d'engagement vers la réussite, la Commission scolaire a déterminé une orientation en lien avec l'augmentation de la dénonciation des gestes de violence et d'intimidation de la part de nos élèves ;
- Les élèves et les enseignantes du préscolaire mettent en œuvre le programme Pikadou et Sanmalice qui favorise le développement des habiletés sociales et la gestion des conflits, en utilisant la littérature jeunesse. Certaines écoles ont été accompagnées afin de poursuivre l'implantation de ce programme à l'ensemble de l'École.





## QUELQUES STATISTIQUES

### TAUX DE RÉUSSITE DE JUIN 2018 DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

Épreuve	CS de Sorel-Tracy	Réseau public	Ensemble du Québec
Français 5 <sup>e</sup> secondaire	87,7 %	88,8 %	91,0 %
Anglais 5 <sup>e</sup> secondaire (programme de base)	95,1 %	95,8 %	96,4 %
Anglais 5 <sup>e</sup> secondaire (programme enrichi)	98,6 %	98,4 %	98,9 %
Science et technologie	87,5 %	90,2 %	92,2 %
Mathématiques (culture, société et techniques)	56,0 %	78,3 %	79,8 %
Mathématiques (technico-sciences)	—	—	—
Mathématiques (sciences naturelles)	74,7 %	87,9 %	90,7 %
Histoire et éducation à la citoyenneté	73,0 %	85,9 %	88,4 %

Source : Commission scolaire de Sorel-Tracy

### TAUX DE DIPLOMATION DU SECONDAIRE AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

	Cohorte 2007	Cohorte 2008	Cohorte 2009
	<b>7 ans</b>	<b>7 ans</b>	<b>7 ans</b>
Commission scolaire de Sorel-Tracy	66,0 %	66,7 %	63,8 %
Ensemble du réseau public	73,8 %	74,9 %	76,5 %
Ensemble du Québec	75,0 %	78,8 %	80,1 %

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire. Gouvernement du Québec, éditions de 2012 à 2017.

# BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

ENJEU  
**1**

## LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET CIBLES	RÉSULTATS OBTENUS	
AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES	<b>AXE 1.1</b> Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	<b>1.1.1</b> Obtenir un taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 70 %	Cohorte des élèves de 2008-2009 diplômés ou qualifiés jusqu'en 2015 - <b>63,8 %</b>	
		<b>1.1.2</b> Maintenir l'écart de 3,1 % entre notre taux de diplomation et de qualification et celui du réseau public	Cohorte des élèves de 2008-2009 diplômés ou qualifiés jusqu'en 2015 Écart de <b>8,2 %</b>	
		<b>1.1.3</b> Maintenir un taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification de 19,6 %  <i>Indicateurs fournis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR)</i>	2014-2015 - <b>16,4 %</b>	
	<b>AXE 1.2</b> Amélioration de la maîtrise de la langue française	<b>1.2.1 EN ÉCRITURE</b> <b>A)</b> Améliorer le taux moyen de réussite en écriture aux examens de 6 <sup>e</sup> année au primaire, lequel se chiffrait à 90 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14		Juin 2018 - <b>88 %</b>
			<b>B)</b> Améliorer le taux moyen de réussite en écriture aux épreuves uniques de la 5 <sup>e</sup> secondaire, lequel se chiffrait à 75 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14	Juin 2018 - <b>79,6 %</b>
			<b>1.2.2 EN LECTURE</b> <b>A)</b> Améliorer le taux moyen de réussite en lecture aux examens de 4 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années au primaire, lesquels se situaient respectivement à 82 % pour les années scolaires 2012-13 et 2013-14 et à 78 % pour les années scolaires 2011-12, 2012-13 et 2013-14	Juin 2018 4 <sup>e</sup> année - <b>84 %</b> 6 <sup>e</sup> année - <b>81 %</b>
		<b>B)</b> Améliorer le taux de réussite observé aux examens de 2 <sup>e</sup> secondaire en lecture en 2013-14, soit 69 %  <i>Indicateurs fournis par le MÉESR et par la Commission scolaire</i>	Juin 2018 - <b>82 %</b>	

**LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES - SUITE**

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET CIBLES	RÉSULTATS OBTENUS
<p><b>AMÉLIORER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRES</b></p>	<p><b>AXE 1.3</b> Amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez les élèves HDAA</p>	<p><b>1.3.1</b> Effectuer le suivi des groupes de formation préparatoire à l'emploi (FMS et FPT-CFER), de l'UTM ainsi que du programme éducatif destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère.</p> <p><i>Indicateur : Statistiques de maintien et de certification pour chaque groupe</i></p>	<p>2017-2018 Maintien : FMS : <b>67 %</b> FPT : <b>91 %</b> UTM : <b>88 %</b> Programme DÉFIS : <b>100 %</b></p> <p>Certification : FPT : <b>6</b> FMS : <b>7</b> UTM : <b>non disponible</b> DÉFIS : <b>0</b></p>
	<p><b>AXE 1.4</b> Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire</p>	<p><b>1.4.1</b> Diminuer les incidents de violence et d'intimidation dans les écoles</p> <p><i>Indicateur : Nombre de cas rapportés au directeur général ou au Protecteur de l'élève</i></p>	<p>2017-2018 <b>30 incidents</b></p>
	<p><b>AXE 1.5</b> Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p>	<p><b>1.4.2</b> Augmenter à 100 % le nombre d'établissements, incluant la formation professionnelle et la formation générale des adultes, qui offrent l'occasion aux élèves d'effectuer une heure d'activité physique par semaine en dehors des cours d'éducation physique</p> <p><i>Indicateur : Statistiques des établissements</i></p>	<p>2017-2018 <b>89 %</b></p>
<p><b>AXE 1.5</b> Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p>	<p><b>1.5.1</b> Maintenir à 150 le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle</p>	<p><b>1.5.2</b> Maintenir le nombre de nouvelles inscriptions des moins de 20 ans en formation professionnelle à 78</p> <p><i>Indicateurs fournis par le MÉESR</i></p>	<p>2015-2016 <b>204 élèves</b></p>
			<p>2015-2016 <b>67 élèves</b></p>

## ENJEU 2

### LA COMMUNAUTÉ EN APPUI À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIFS ET CIBLES	RÉSULTATS OBTENUS
<p>CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN ÉTANT UN ACTEUR SOCIAL ENGAGÉ DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES</p>	<p><b>AXE 2.1</b> Collaboration efficace avec les partenaires régionaux</p>	<p><b>2.1.1</b> Assumer auprès des partenaires de développement locaux le rayonnement de la Commission scolaire et valoriser l'école publique comme vecteur important de développement local (viser des partenariats ayant un impact positif sur les enjeux de l'école publique et de la Commission scolaire)</p> <p><i>Indicateur : Évaluation des partenariats répondant à des besoins spécifiques, économiques, sociaux et régionaux</i></p>	<p>Implication et représentation de la Commission scolaire auprès de divers partenaires externes afin de les sensibiliser à l'importance de la réussite scolaire et de contribuer dans une certaine mesure, au développement culturel, économique et social de la région (ex: municipalités et villes, organismes publics et privés, participation à des projets régionaux, etc.)</p>
		<p><b>2.2.1</b> Actualiser les mécanismes de collaboration avec les partenaires internes, incluant le personnel et les parents, afin de valoriser l'école publique et la réussite des élèves</p> <p><i>Indicateur : Évaluation de l'efficacité des partenariats</i></p>	<p>Développement et maintien d'une culture de transparence et de communication avec nos partenaires internes, dont le personnel et les parents, afin que tous soient concernés par la réussite de nos élèves et par le contexte dans lequel évolue la Commission scolaire de Sorel-Tracy.</p>



# ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

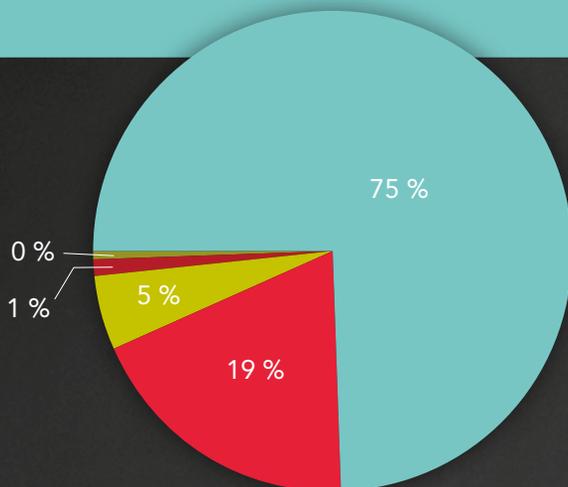
L'année financière 2017-2018 se traduit par les résultats suivants :

	2017-2018	2016-2017
Surplus cumulés au début de l'exercice	8 535 699 \$	8 637 047 \$
Revenus	75 444 990 \$	72 731 804 \$
Dépenses	75 189 957 \$	72 833 152 \$
Résultat de l'exercice	255 033 \$	(101 348) \$
Surplus cumulés à la fin de l'exercice mais non disponibles*	8 790 732 \$	8 535 699 \$

## Le résultat de l'exercice est expliqué de la façon suivante :

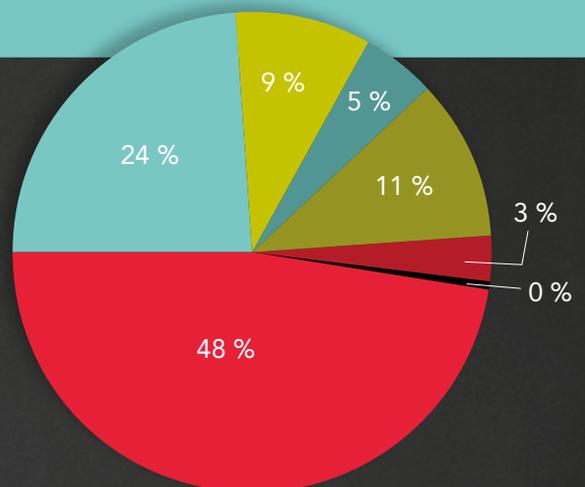
L'année financière 2017-2018 était la première année suivant la fin du plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé par la Commission scolaire en septembre 2014. Ainsi, la Commission scolaire a pu atteindre l'équilibre budgétaire, réalisant même un léger surplus, et ce, malgré un budget déficitaire déposé en juin 2017. Un meilleur encadrement des absences pour maladie et la réception de subventions en fin d'exercice expliquent principalement les résultats obtenus.

\* Ces surplus ne sont pas disponibles étant liés à la volonté du MÉES d'en disposer.



## REVENUS 2017-2018

- Subventions
- Taxes scolaires
- Vente de biens et services
- Droits chargés relatifs à un cours
- Autres revenus



## DÉPENSES 2017-2018

- Enseignement et formation
- Soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Variation de la provision pour avantages sociaux



**COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY**  
**Centre administratif**

41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1

Téléphone : 450 746-3990 - Télécopieur : 450 746-4474

Secrétariat général et communications - Janvier 2019

